Numéro 153

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale des Dynamiques Sociales



WWW.MESRIDS.ORG
MAI - JUIN 2026
KINSHASA-R.D.C

M.E.S., n°153
Mai - Juin 2026

SOMMAIRE

- François Momindo Wetshingolo, *Déficit des politiques publiques et embouteillages dans la ville de Kinshasa* ……..1
- Guy Ekofa Nsimba, *L'impuissance de la justice constitutionnelle congolaise face au néopatrimonialisme : reconstruction du patriotisme constitutionnel pour faire passer un passé qui ne veut pas passer* ……9
- Michel Diumu Omasombo, Daniel Mulenda Lomena, Nadège Ingrid Gouanlong Kamgang, *Déterminants d'un modèle intégré de la logistique multimodale de transport autour du port en eaux profondes de Banana : analyse des chaînons manquants pour l'ambiversion économique de la RD Congo*..17
- Ruphin Mutwangwefa Soki, Joseph Ibula Matadiwamba, *La prohibition du mariage des mineurs en droit congolais face aux résistances coutumières : analyse juridique et socio-anthropologique*……..32
- Bonfils Omba Onyakonde, Salomon Osako Okonda, *Gouvernance participative et stratégies de communication dans les projets REDD+ : analyse critique du modèle d'intervention de la BCI en RDC*…39
- Sammy D'Elsan Bialu Kalambayi, *Du trafic aérien au rôle de la douane congolaise dans le contrat d'affrètement d'aéronefs pour une meilleure intégration nationale en RD Congo*…….44
- Kazadi Kyamalala-Tata, *Violence sexuelle dans les couples face à la judiciarisation : enjeux, limites et perspectives en droit positif congolais*……52
- David Otshudiema Yonga, Dominique Tumaini Tcheru, Crispin Ebango Molanga, *Les méthodes d'investigation de la police judiciaire en droit comparé : entre modernisation technologique et protection des droits fondamentaux. Analyse comparée des systèmes français, belge et congolais*……58
- Christian Basa Ntolo, *La justice constitutionnelle comme garantie du constitutionnalisme en Afrique francophone noire : cas de la République Démocratique du Congo*…….66
- Serge Pelo Mbozo, *L'ordre mondial à l'épreuve de la multipolarité : la redéfinition du régionalisme africain*……...73
- Timothée Ngongo Tambwe, *Stratégie nationale de cybersécurité en RD Congo : vers un cyberespace de confiance, sécurisé et résilient*…….80
- Prosper Kabulo Kasongo, *La province de Lomami à l'épreuve du développement local : défis et enjeux*…88
- Antoine Lokuli Iloko Y'ompso, *La complexité de la coutume dans le système juridique congolais*……..97
- Joseph Bruno Ndjaya, M.F.J. Nepanepa Kibundila, Amani Isiaka Mwanamasoma, *Impact des pratiques de gestion des ressources humaines sur la performance organisationnelle des entreprises congolaises (Onatra et OCC)*……105
- Eugénie Mapatano Lena Yusse, *Analyse de l'architecture institutionnelle dans la négociation minière en République démocratique du Congo*……..……112
- Issiaka Abdallah Bukinga Matala, *Production des imprimés de valeur sécurisés et performance productive de l'économie congolaise*……..….121
- Jordely Mambu Ngalula, Irady Nkwimi Dilangay, *Le contrôle juridictionnel des actes de gouvernement par la Cour constitutionnelle en droit congolais : fondements et perspectives*……...…131
- Jospin Lisele, Marie–Thérèse Ngalula, Jean Kabangu Bafuila, *La protection des frontières de la RDC grâce aux drones : une étude à l'aune de la théorie réaliste face aux groupes armés transfrontaliers*…….138
- Maurice Eke Ahoka, *Impact socio-économique de l'épargne des ménages de la cité de Lodja* ……144
- Adonis Landu Makindu, *L'utilité juridique et pratique de la lettre de voiture dans l'acte uniforme relatif aux contrats de transport des marchandises par route*……..150

- Sammy D'Elsan Bialu Kalambayi, *Le positionnement ambigu de la RDC dans le libre-échange régional : diagnostic sur les barrières non tarifaires congolaises et formule pour leur démantèlement* ……...157
- Bienvenu N'kasime Mandro, Anderson Nzalonzo Kwilu, *État et fabrication du risque politique dans les contextes institutionnels fragiles : cas de la République Démocratique du Congo*……...165
- Patrick Kadima Ntekesha, Andy Muleka Mulumba, *De la prépondérance masculine à l'égalité conjugale en droit positif congolais : la réforme du Code de la famille de 2016*…….175
- Paul Samangua Okitalange, *La France et la reconfiguration sécuritaire de l'Est de la RD Congo : concurrences géopolitiques et limites du multilatéralisme*……...181
- Emmanuel Shako Emambulu, *La désinvolture face au risque cyber dans le contexte congolais : un frein à la mise en mouvement de l'action judiciaire en matière de cybercriminalité*..……..187
- Bernadette Muisaka Kamono, Joséphat Tshianda Kapinga, Jeanne Nyakato Beangere, *Influence des comportements parentaux sur le bien-être des adolescents scolarisés dans la ville de Kinshasa*…….193
- Packson Minzinga Pakinzi, *La sacralité de la vie humaine face aux contraintes organisationnelles : analyse éthique de la mortalité maternelle à Kinshasa*……..…199
- Isaac Pelendo Zugbangba, Guelord Kakenza Kitumba, Delly Lufungula Mubiala, *Perception des enseignants de la politique de gratuité de l'éducation de base et son influence sur leur motivation professionnelle dans la province éducationnelle Kinshasa-Lukunga (RDC)*……207
- Nathan Mubunda Lukata, *La présomption irréfragable d'irresponsabilité pénale des enfants de moins de 14 ans en RDC : entre protection légale et réalité judiciaire*……..211
- Jonathan Nomba Mbaya, *De la recevabilité d'une requête de sursis à exécution en instance de tierce opposition devant le juge administratif congolais : difficultés pratiques et palliatifs*……217
- Jonathan Lukengu Mukadi, *La police des cimetières en droit congolais : étude critique du cadre normatif et perspectives de réforme*……..……...….225
- Hervé Omombo Wembo, Djéssy Mbuyi-Tshishimbi, *Sécurité alimentaire mondiale et prédation foncière : la RD Congo, nouvel eldorado des grandes puissances*..……...235
- Antoine Muyaya Tshifuaka, *L'encadrement juridique de la procédure disciplinaire dans l'administration publique en RD Congo : une analyse jurisprudentielle*…..……...243
- Eugène Ziakwau Buna, *L'ORBi comme instrument de visibilité, d'accessibilité et de diffusion des connaissances produites à l'Université de Kinshasa : analyse bibliologique et enjeux stratégiques*……..251
- Nothel Lonkange Bolisomi, *La fonction préventive de l'inspection du travail en droit congolais : analyse critique de son pouvoir de conciliation à la lumière du Code du travail et des normes internationales*…...259
- Irady Nkwimi Dilangay, Jordely Mambu Ngalula, *La protection du droit de manifester en public par le juge constitutionnel congolais*……..268
- Dieudonné Nkishi Kazadi, *Les "fallacies" de Paulin Punga Kumakinga : déconstruction critique d'une entreprise de sacralisation du statu quo constitutionnel en République Démocratique du Congo*…..……..275
- Gerry Mwantote Mpia Nsuba, Giscard Mpangi Moseseli, *Conditions ergonomiques et bien-être au travail des agents de l'administration centrale de l'Office congolais de contrôle*..……...287
- Joseph Momba Songo, *La charge de la preuve du motif valable de licenciement en droit congolais : de l'asymétrie probatoire à la nécessité d'un rééquilibrage normatif*...……..294
- Jean Makayi Lokale, *Le caractère secret de l'instruction préjuridictionnelle : entre exigence de confidentialité et contraintes politico-judiciaires devant la Cour de cassation en RD Congo*…….…..300
- Georges Mbayo Mbayo, *La création du consulat général du Kenya à Goma : controverse de lege ferenda en relations consulaires*……..……...308
- Lyse Yanga Mawete, Joël Ipara Motema, Brigitte Iyeli, *Représentations sociales et religieuses du handicap à Kinshasa : lecture anthropologique interprétative et enjeux de développement inclusif*……..316
- Raymond Badiala Minga, *De l'exercice de la souveraineté populaire dans la Constitution du 18 février 2006 en RD Congo : de l'idéal normatif à la pratique politique contemporaine*……..325
- Jean Baptiste Lokando Ekoto, *Axes stratégiques, réalisations et impact de la réforme sur la mise en œuvre du budget-programme en RD Congo*……...331

- Francis Ekondji Liloka, *De l'efficacité des voies de recours dans la procédure de passation des marchés publics : étude comparée entre la République démocratique du Congo et la France*……..339
- Kawaya Sefu Papa, *Migration et développement : papier thématique* ……..…..346
- Joséphat Tshianda Kapinga, Bernadette Muisaka Kamono, Jeanne Nyakato Beangere, *Impact des discours de haine et de violence sur la psychologie des enfants de Kinshasa en situation d'échec scolaire* ……..….353
- Coco Dunguzabolo Kanza, *L'effectivité du dispositif anti-blanchiment en RD Congo : entre conformité normative et impunité structurelle*…… ……359
- David Ngay Ngunz, Miriam Mbensa Diawakwikila, *Les infractions du numérique et leur répression en RD Congo : analyse critique de l'ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant code du numérique*……367
- Achille Umba Di Mamona, *Revue de littérature sur les approches psychologiques de la conformité fiscale dans des pays en voie de développement*……373
- Josephine Kasongo Vumilia, *Performance du District Health Information Software 2 dans la surveillance des maladies évitables par la vaccination : influence des attitudes des utilisateurs dans la province du Tanganyika (RDC)*……...382
- Léon Mingidim À Manyimabel, *Pour l'administration de la justice contre les auteurs des changements anticonstitutionnels de gouvernement*……....390
- Freddy Muganza Beya, *Stabilité financière, qualité institutionnelle et performances macroéconomiques en RD Congo : analyse du rôle modérateur des institutions*……..397
- Lucie Mwadi Lufika, *Le développement du tourisme balnéaire à Kinshasa : opportunités, contraintes et perspectives stratégiques*……..410
- Raymond Badiala Minga, *Les procédés de la démocratie participative et délibérative comme leviers de revitalisation de la souveraineté populaire en République démocratique du Congo*…….416

REPRÉSENTATIONS SOCIALES ET RELIGIEUSES DU HANDICAP À KINSHASA :

lecture anthropologique interprétative et enjeux de développement inclusif

par

Lyse YANGA MAWETE
Apprenante en D.E.A.
Joël IPARA MOTEMA
Professeur
Brigitte IYELI
Docteure en Anthropologie
(Tous) *Faculté des Sciences Sociales, Département d'Anthropologie,*
Université de Kinshasa

Résumé

Cette étude analyse, dans une perspective anthropologique, les représentations sociales et religieuses du handicap à Kinshasa. Fondée sur une enquête ethnographique qualitative menée en janvier et avril 2024 auprès d'acteurs religieux et d'usagers de l'espace public (Gombe, Limete), elle mobilise l'anthropologie interprétative (Geertz, 1973) et la théorie des représentations sociales (Moscovici, 1961 ; Jodelet, 2003). Les résultats révèlent une tension structurante entre un discours religieux d'inclusion et des pratiques ordinaires de stigmatisation associant le handicap à la malédiction, à l'impureté ou à la dépendance. Ces représentations ambivalentes contribuent à la marginalisation sociale et limitent l'effectivité des politiques publiques d'inclusion. L'étude souligne la nécessité d'articuler transformation symbolique et réformes structurelles pour promouvoir un développement inclusif.

Mots-clés : *handicap, Kinshasa, représentations sociales, religion, anthropologie interprétative, inclusion*

Abstract

This study examines social and religious representations of disability in Kinshasa from an anthropological perspective. Based on qualitative ethnographic research conducted in January and April 2024, it draws on interpretive anthropology (Geertz, 1973) and social representations theory (Moscovici, 1961; Jodelet, 2003). Findings highlight a structural tension between religious discourses of inclusion and everyday practices of stigmatization associating disability with curse, impurity, or dependency. These ambivalent representations contribute to social exclusion and hinder the effectiveness of inclusive public policies. The study emphasizes the need to combine symbolic transformation with structural reforms to achieve inclusive development.

Keywords : *disability, Kinshasa, social representations, religion, inclusion*

INTRODUCTION

Le handicap constitue, dans de nombreuses sociétés contemporaines, un révélateur privilégié des structures profondes de la différenciation sociale, en ce qu'il met en lumière les mécanismes par lesquels certaines catégories d'individus sont assignées à des positions marginales au sein de l'ordre social. À Kinshasa, cette réalité s'inscrit dans un système complexe de significations où s'entrecroisent croyances religieuses, normes culturelles et pratiques sociales quotidiennes, produisant une lecture du handicap à la fois symbolique, morale et sociale. Comme l'a montré Marcel Mauss, certains phénomènes doivent être appréhendés comme des « faits sociaux totaux », c'est-à-dire comme des réalités mobilisant simultanément des dimensions économiques, juridiques, religieuses et symboliques[1].

Dans cette perspective, le handicap ne saurait être réduit à une simple déficience biologique ou fonctionnelle. Il relève d'un processus de construction sociale, au sein duquel les représentations collectives jouent un rôle structurant dans la définition des normes de normalité et d'altérité. Les travaux fondateurs des disability studies ont profondément renouvelé cette approche en montrant que le handicap résulte moins d'une limitation individuelle que de l'interaction entre cette limitation et un environnement social inadapté ou excluant[2]. Cette conception, consacrée notamment par l'Organisation mondiale de la santé, met en évidence la responsabilité des structures sociales dans la production de l'exclusion[3].

Dans le contexte africain, et plus spécifiquement congolais, cette construction sociale du handicap est fortement médiatisée par des systèmes de croyances dans lesquels les explications mystiques, religieuses ou morales occupent une place centrale. Comme l'ont montré plusieurs travaux en anthropologie africaine, le handicap est souvent interprété comme le produit d'une malédiction, d'une sanction divine ou d'un

[1] M. MAUSS, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p. 274.
[2] M. OLIVER, *The Politics of Disablement*, London, Macmillan, 1990 ; C. BARNES & G. MERCER, *Exploring Disability*, Cambridge, Polity Press, 2010.
[3] Organisation mondiale de la santé, *Rapport mondial sur le handicap*, Genève, 2012, p. 4.

désordre cosmique, ce qui contribue à légitimer des pratiques de mise à l'écart ou de stigmatisation[4]. Toutefois, ces représentations ne sont ni homogènes ni univoques : elles coexistent avec des discours contemporains d'inclusion, portés notamment par les institutions religieuses, les organisations internationales et les politiques publiques.

À Kinshasa, comme le met en évidence le matériau empirique analysé, les représentations du handicap oscillent entre logiques de compassion, de stigmatisation et de spiritualisation, produisant une ambivalence structurante. Cette tension traduit une contradiction plus large entre, d'une part, l'émergence de normes inclusives inspirées des référentiels internationaux des droits humains et, d'autre part, la persistance de cadres symboliques hérités, profondément ancrés dans les imaginaires sociaux. Cette situation renvoie à ce que Serge Moscovici décrit comme une dynamique de cohabitation entre savoirs scientifiques et savoirs de sens commun au sein des représentations sociales[5].

Dès lors, la problématique centrale de cette étude peut être formulée de manière plus analytique comme suit : dans quelle mesure les représentations sociales et religieuses du handicap à Kinshasa structurent-elles les pratiques sociales et contribuent-elles à la reproduction ou à la transformation des inégalités dans une perspective de développement inclusif ? L'hypothèse défendue est que ces représentations ne constituent pas de simples perceptions individuelles, mais de véritables matrices normatives qui orientent les comportements sociaux, influencent les politiques publiques et participent à la reproduction des inégalités structurelles. En ce sens, elles agissent comme des mécanismes de médiation entre normes juridiques formelles et pratiques sociales effectives. Ainsi, en dépit de l'existence de cadres normatifs favorables à l'inclusion — notamment ceux inspirés des instruments internationaux relatifs aux droits des personnes handicapées —, la persistance de représentations stigmatisantes limite considérablement leur effectivité[6].

Dans cette perspective, l'analyse du handicap à Kinshasa permet non seulement d'éclairer les dynamiques locales de marginalisation, mais aussi de contribuer à une réflexion plus large sur les conditions de possibilité d'un développement véritablement inclusif, entendu comme un processus intégrant à la fois transformation des structures matérielles et reconfiguration des imaginaires sociaux[7].

I. CADRE THÉORIQUE : HANDICAP, CULTURE ET REPRÉSENTATIONS

1.1. Le handicap comme construction sociale

Le passage du modèle médical au modèle social du handicap constitue une rupture épistémologique majeure dans l'analyse des situations de handicap. Le modèle médical, longtemps dominant, appréhende le handicap comme une déficience individuelle relevant du champ biomédical et nécessitant une prise en charge thérapeutique. À l'inverse, le modèle social opère un déplacement analytique fondamental en mettant en évidence le rôle des structures sociales dans la production de l'exclusion et de la marginalisation[8].

Dans cette perspective, le handicap n'est plus envisagé comme une caractéristique intrinsèque de l'individu, mais comme le résultat d'une interaction entre limitations fonctionnelles et barrières environnementales, qu'elles soient physiques, sociales ou symboliques. Cette approche a été consacrée par l'Organisation mondiale de la santé à travers la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF), qui insiste sur la dimension relationnelle du handicap[9].

Les travaux de Michael Oliver et de Colin Barnes ont largement contribué à formaliser cette perspective critique, en montrant que le handicap est avant tout une construction sociale résultant de l'organisation de la société, notamment à travers des normes implicites de normalité qui excluent les corps et les capacités considérés comme déviants[10]. Ainsi, le handicap devient un révélateur des rapports de pouvoir et des mécanismes de domination inscrits dans les structures sociales.

[4] P. DEVLIEGER, « Cultural Perspectives on Disability », *Disability & Society*, 1999 ; C. GARDOU, *Le handicap au risque des cultures*, Toulouse, Érès, 2010.
[5] S. MOSCOVICI, *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF, 1961 ; D. JODELET, *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 2003.
[6] Nations Unies, *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, New York, 2006.
[7] A. SEN, *Development as Freedom*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
[8] M. OLIVER, *The Politics of Disablement*, London, Macmillan, 1990 ; C. BARNES & G. MERCER, *Exploring Disability*, Cambridge, Polity Press, 2010.
[9] Organisation mondiale de la santé, *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)*, Genève, 2001 ; *Rapport mondial sur le handicap*, 2012.
[10] M. OLIVER & C. BARNES, *The New Politics of Disablement*, London, Palgrave Macmillan, 2012.

1.2. Anthropologie interprétative et systèmes de significations

L'anthropologie interprétative développée par Clifford Geertz offre un cadre analytique particulièrement fécond pour appréhender les représentations du handicap dans leur dimension symbolique. Selon Geertz, la culture doit être comprise comme un « réseau de significations » tissé par les individus eux-mêmes, au sein duquel leurs actions prennent sens[11].

Appliquée au handicap, cette approche permet de dépasser une lecture strictement fonctionnaliste pour analyser les significations culturelles attribuées aux corps différents. Dans de nombreux contextes, notamment africains, le handicap est interprété à travers des registres symboliques variés : malédiction, épreuve divine, rupture de l'ordre cosmique ou encore manifestation d'une altérité radicale[12].

Cette pluralité de significations traduit ce que l'on peut qualifier de construction symbolique de l'altérité, dans laquelle le corps handicapé devient le support de projections sociales et culturelles. En ce sens, le handicap ne renvoie pas seulement à une réalité biologique, mais à un système d'interprétation qui organise les relations sociales et les pratiques d'inclusion ou d'exclusion.

1.3. Les représentations sociales comme matrices de l'action

La théorie des représentations sociales, élaborée par Serge Moscovici, constitue un cadre conceptuel central pour comprendre la manière dont les sociétés produisent et diffusent des systèmes de pensée partagés. Les représentations sociales sont définies comme des formes de connaissance de sens commun, socialement construites, qui permettent aux individus d'interpréter la réalité et d'orienter leurs comportements[13].

Contrairement à une vision réductrice des opinions individuelles, ces représentations possèdent une dimension structurante et normative : elles organisent les perceptions, légitiment certaines pratiques et en disqualifient d'autres. Elles fonctionnent ainsi comme de véritables matrices de l'action sociale.

Denise Jodelet souligne à cet égard que les représentations sociales constituent des « formes de connaissance socialement élaborées et partagées, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social »[14]. Dans le cas du handicap, elles participent à la production de catégories sociales qui peuvent soit favoriser l'inclusion, soit renforcer la stigmatisation.

L'approche structurale développée par Abric permet en outre de distinguer un noyau central des représentations — relativement stable et résistant au changement — et des éléments périphériques plus flexibles[15]. Cette distinction est particulièrement pertinente pour analyser la persistance de certaines croyances liées au handicap, malgré l'évolution des normes juridiques et institutionnelles.

II. RÉSULTATS : UNE AMBIVALENCE STRUCTURANTE DES REPRÉSENTATIONS

L'analyse des données empiriques recueillies à Kinshasa met en évidence une configuration particulièrement significative : les représentations du handicap ne relèvent ni d'un registre homogène ni d'une simple opposition entre inclusion et exclusion, mais s'inscrivent dans une ambivalence structurante, où coexistent logiques de reconnaissance et mécanismes de disqualification. Cette ambivalence se manifeste avec acuité dans deux espaces sociaux majeurs : les institutions religieuses et l'espace public.

2.1. Les institutions religieuses : entre inclusion normative et spiritualisation du handicap

Les résultats montrent que les institutions religieuses constituent un lieu central de production, de diffusion et de légitimation des représentations sociales du handicap. Leur influence s'explique par leur rôle structurant dans l'organisation de la vie sociale et symbolique à Kinshasa, où elles participent à la définition des normes morales et des cadres d'interprétation du monde social.

Dans l'Église catholique, le handicap est généralement interprété dans une perspective de dignité intrinsèque de la personne humaine, en cohérence avec la doctrine sociale de l'Église. Cette approche s'inscrit dans une logique universaliste, fondée sur l'égalité ontologique des individus et sur la reconnaissance des droits fondamentaux[16]. Elle tend à promouvoir des pratiques d'inclusion, notamment à travers des dispositifs de solidarité et d'accompagnement.

[11] C. GEERTZ, *The Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books, 1973, p. 5.
[12] C. GARDOU, *Le handicap au risque des cultures*, Toulouse, Érès, 2010 ; P. DEVLIEGER, « Cultural Perspectives on Disability », *Disability & Society*, 1999.
[13] S. MOSCOVICI, *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF, 1961.
[14] D. JODELET, *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 2003, p. 53.
[15] J.-C. ABRIC, *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, 1994.
[16] Église catholique, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, Vatican, 2004.

Cependant, cette vision coexiste avec d'autres registres d'interprétation, notamment au sein de certaines églises de réveil, où le handicap est souvent appréhendé à travers des catégories spirituelles telles que la possession, la malédiction ou l'épreuve divine. Dans ces contextes, le handicap devient un objet de spiritualisation, inscrit dans une logique de guérison et de délivrance.

Cette interprétation n'est pas dénuée d'ambivalence. D'une part, elle peut favoriser des formes de solidarité communautaire et offrir des ressources symboliques aux personnes concernées. D'autre part, elle contribue à associer le handicap à une anomalie spirituelle, renforçant ainsi des mécanismes de stigmatisation. Comme le souligne Clifford Geertz, les systèmes religieux ne se contentent pas de donner du sens au monde : ils produisent également des cadres normatifs qui orientent les pratiques sociales[17].

Ainsi, les institutions religieuses apparaissent comme des espaces de tension entre normes inclusives contemporaines et logiques symboliques traditionnelles, illustrant la coexistence de registres interprétatifs multiples au sein d'un même univers social.

2.2. L'espace public : stigmatisation et disqualification sociale

En dehors du cadre institutionnel religieux, les représentations du handicap dans l'espace public se caractérisent par une prédominance de logiques de stigmatisation et de disqualification sociale. Les discours recueillis auprès des enquêtés révèlent une forte association du handicap à des causes mystiques ou morales, telles que la malédiction, la punition divine ou la rupture de l'ordre social.

Ces représentations s'inscrivent dans une économie symbolique où le corps handicapé est perçu comme un marqueur d'altérité radicale. Cette altérité est souvent traduite en termes négatifs, conduisant à des pratiques d'exclusion ou de marginalisation. Dans cette perspective, le handicap devient un stigmate social, au sens développé par Erving Goffman, c'est-à-dire un attribut profondément discréditant qui réduit l'individu à une identité dévalorisée[18].

Le processus de stigmatisation repose sur plusieurs mécanismes :

- la réduction de l'individu à sa déficience ;
- la production de jugements moraux négatifs ;
- la justification implicite de l'exclusion sociale.

Cette dynamique correspond à ce que Goffman qualifie de « disqualification sociale », dans laquelle l'individu est perçu comme incapable de répondre aux attentes normatives de la société. Elle s'accompagne souvent d'une forme d'invisibilisation sociale, où les personnes handicapées sont reléguées aux marges de l'espace public.

Par ailleurs, ces représentations s'inscrivent dans des systèmes de croyances collectives qui confèrent une cohérence apparente à ces interprétations. Comme l'a montré Serge Moscovici, les représentations sociales fonctionnent comme des cadres cognitifs permettant aux individus de donner sens à des phénomènes complexes[19]. Dans le cas du handicap, elles contribuent à stabiliser des interprétations qui, bien que socialement construites, apparaissent comme naturelles ou évidentes.

2.3. Une ambivalence structurante comme clé de lecture analytique

L'analyse croisée des espaces religieux et publics met en évidence une caractéristique centrale : les représentations du handicap à Kinshasa sont marquées par une coexistence de logiques contradictoires, oscillant entre inclusion normative et exclusion pratique.

Cette ambivalence peut être interprétée comme le produit d'une transition sociale inachevée, dans laquelle :

- les normes internationales d'inclusion (droits humains, égalité) coexistent avec
- des cadres symboliques traditionnels fondés sur des interprétations mystiques et morales.

Elle traduit ainsi une tension entre modernité normative et continuité culturelle, qui se manifeste dans les pratiques sociales quotidiennes. Comme le souligne Pierre Bourdieu, les structures sociales tendent à se reproduire à travers des schèmes de perception et d'évaluation incorporés[20].

Dans ce contexte, le handicap apparaît comme un analyseur privilégié des contradictions sociales, révélant à la fois les avancées normatives en matière d'inclusion et les résistances profondes liées aux représentations collectives.

[17] C. GEERTZ, *The Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books, 1973.
[18] E. GOFFMAN, *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*, New York, Prentice-Hall, 1963.
[19] S. MOSCOVICI, *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF, 1961.
[20] P. BOURDIEU, *La distinction*, Paris, Minuit, 1979.

III. DISCUSSION : HANDICAP ET ALTÉRITÉ SOCIALE

L'analyse des résultats met en évidence une configuration paradoxale des représentations du handicap à Kinshasa, structurée par la coexistence de deux logiques apparemment contradictoires mais en réalité complémentaires dans leur effet social : d'une part, une logique de compassion, fondée sur l'assistance, la solidarité et la reconnaissance morale de la vulnérabilité ; d'autre part, une logique de suspicion, qui tend à essentialiser le handicap comme marque d'anomalie, de déviance ou de désordre symbolique, et qui légitime, de manière implicite, des pratiques d'exclusion.

Cette tension ne saurait être interprétée comme une simple incohérence des attitudes sociales. Elle constitue au contraire un mode spécifique de gestion de l'altérité, dans lequel la reconnaissance de la vulnérabilité coexiste avec la mise à distance sociale de l'individu handicapé. En ce sens, le handicap apparaît comme un espace de projection des normes sociales, où se cristallisent les représentations du normal et du pathologique.

- ***Le handicap comme analyseur des normes sociales***

Cette ambivalence confirme les analyses de Charles Gardou, selon lesquelles le handicap constitue un « analyseur des sociétés », en ce qu'il révèle les normes implicites qui organisent la hiérarchisation des individus[21]. À travers le traitement réservé aux personnes handicapées, se donnent à voir les critères de légitimité sociale, les attentes normatives et les mécanismes d'inclusion ou d'exclusion.

Dans cette perspective, le handicap ne constitue pas seulement une catégorie sociale, mais un dispositif de révélation des structures profondes de l'ordre social. Il met en lumière les processus par lesquels certaines formes de différence sont tolérées, valorisées ou, au contraire, disqualifiées.

Cette approche rejoint les analyses de Erving Goffman, pour qui la stigmatisation résulte d'un processus d'évaluation sociale fondé sur des normes implicites de conformité[22]. L'individu porteur de stigmate est ainsi perçu comme déviant par rapport à un modèle de normalité socialement construit.

- ***Compassion et exclusion : une économie morale ambivalente***

La coexistence de compassion et de stigmatisation peut être interprétée comme une forme d'économie morale ambivalente, dans laquelle l'aide apportée aux personnes handicapées ne remet pas nécessairement en cause leur position marginale. Comme l'a montré Didier Fassin, les pratiques de compassion peuvent coexister avec des mécanismes d'exclusion, en produisant une reconnaissance limitée à la vulnérabilité sans véritable intégration sociale[23].

Dans ce cadre, la compassion fonctionne comme un mécanisme de régulation sociale : elle permet de maintenir la cohésion du groupe tout en préservant les hiérarchies existantes. L'individu handicapé est reconnu comme digne d'assistance, mais non comme pleinement égal.

Cette dynamique contribue à produire ce que l'on pourrait qualifier d'inclusion subordonnée, caractérisée par une reconnaissance conditionnelle et asymétrique.

- ***Le décalage entre normativité juridique et pratiques sociales***

Sur le plan structurel, cette ambivalence éclaire le décalage observé entre les normes juridiques inclusives et les pratiques sociales discriminatoires. Malgré l'existence de cadres normatifs favorables — notamment inspirés des instruments internationaux relatifs aux droits des personnes handicapées — leur effectivité demeure limitée.

Ce décalage peut être interprété à la lumière des travaux de Pierre Bourdieu, qui montrent que les structures sociales se reproduisent à travers des schèmes de perception incorporés[24]. Les représentations sociales du handicap, profondément ancrées, agissent ainsi comme des structures invisibles de reproduction des inégalités, qui résistent aux transformations juridiques.

Autrement dit, la norme juridique, bien qu'essentielle, ne suffit pas à transformer les pratiques sociales lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une transformation des cadres symboliques.

[21] C. GARDOU, *Le handicap au risque des cultures*, Toulouse, Érès, 2010.
[22] A. SEN, *Development as Freedom*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
[23] E. GOFFMAN, *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*, New York, Prentice-Hall, 1963.
[24] D. FASSIN, *La raison humanitaire*, Paris, Seuil, 2010.

– ***Handicap et développement : vers une approche capacitaire***

Cette analyse trouve un prolongement dans la théorie du développement proposée par Amartya Sen, pour qui le développement ne peut être réduit à la croissance économique, mais doit être compris comme un processus d'expansion des libertés réelles des individus[25].

Dans cette perspective, le handicap constitue un enjeu central du développement, en ce qu'il révèle les limitations des capacités individuelles résultant de contraintes sociales et institutionnelles. L'exclusion des personnes handicapées ne résulte pas uniquement de leur condition physique, mais de l'absence d'opportunités réelles d'intégration.

Ainsi, la persistance de représentations stigmatisantes contribue à restreindre ces capacités, en limitant l'accès à l'éducation, à l'emploi et à la participation sociale. Le développement inclusif suppose donc une transformation simultanée des conditions matérielles et des représentations sociales.

– ***Une altérité socialement construite et politiquement signifiante***

En définitive, le handicap à Kinshasa apparaît comme une forme d'altérité socialement construite, dont les significations sont produites et reproduites par des systèmes de représentations collectives. Cette altérité n'est pas simplement donnée, mais activement construite à travers des pratiques discursives et sociales.

Elle revêt également une dimension politique, en ce qu'elle participe à la définition des frontières de la citoyenneté et de l'appartenance sociale. Comme le souligne Axel Honneth, la reconnaissance constitue une condition essentielle de l'intégration sociale[26]. Or, l'ambivalence des représentations du handicap limite cette reconnaissance, contribuant à maintenir les personnes concernées dans une position marginale.

IV. IMPLICATIONS POLITIQUES ET STRATÉGIQUES : VERS UNE RECONFIGURATION DU MODÈLE D'INCLUSION

L'analyse des représentations sociales et religieuses du handicap à Kinshasa met en évidence une conclusion majeure : les obstacles à l'inclusion ne relèvent pas uniquement de déficits institutionnels ou matériels, mais s'enracinent dans des structures symboliques profondes qui organisent la perception de l'altérité. Dès lors, toute politique d'inclusion efficace suppose une approche multidimensionnelle, articulant transformation normative, réforme institutionnelle et reconfiguration des imaginaires sociaux.

4.1. Dépasser le paradigme juridico-formel : vers une effectivité sociale du droit

L'un des principaux enseignements de cette étude réside dans le décalage persistant entre les cadres juridiques inclusifs et les pratiques sociales effectives. Ce constat invite à dépasser une conception strictement formaliste du droit, fondée sur la seule production normative, pour privilégier une approche centrée sur son effectivité sociale.

La reconnaissance juridique des droits des personnes handicapées — notamment à travers la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées — constitue une avancée majeure. Toutefois, comme le souligne Pierre Bourdieu, le droit ne produit d'effets que s'il est relayé par des dispositions sociales et des habitus favorables[27].

Dans cette perspective, l'enjeu n'est pas seulement de renforcer le cadre normatif, mais de transformer les conditions sociales de sa mise en œuvre, notamment à travers :

- la sensibilisation des acteurs sociaux ;
- la formation des institutions publiques ;
- et la diffusion de normes inclusives dans l'espace social.

4.2. Transformer les représentations sociales : un levier stratégique central

Les résultats montrent que les représentations sociales constituent un facteur déterminant dans la reproduction des inégalités. Dès lors, leur transformation apparaît comme un levier stratégique prioritaire pour toute politique d'inclusion.

Cette transformation ne peut être imposée de manière verticale. Elle suppose un travail de long terme, mobilisant des dispositifs éducatifs, médiatiques et culturels. Comme l'a montré Serge Moscovici, les représentations sociales évoluent à travers des processus de communication et d'interaction sociale[28].

[25] P. BOURDIEU, *La distinction*, Paris, Minuit, 1979.
[26] A. HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2000.
[27] P. BOURDIEU, *Sur l'État*, Paris, Seuil, 2012.
[28] S. MOSCOVICI, *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF, 1961.

Dans le contexte kinois, les institutions religieuses apparaissent comme des acteurs clés de cette transformation. Leur capacité à produire des cadres interprétatifs du monde social leur confère un rôle stratégique dans la diffusion de représentations inclusives.

Il s'agit dès lors de promouvoir une relecture des discours religieux, orientée vers la valorisation de la dignité humaine et de l'égalité, afin de déconstruire les interprétations stigmatisantes du handicap.

4.3. Renforcer les capacités structurelles : accessibilité, éducation et participation

Au-delà des dimensions symboliques, l'inclusion des personnes handicapées nécessite un renforcement des capacités structurelles, permettant une participation effective à la vie sociale. Dans cette perspective, trois axes apparaissent prioritaires :

- ***L'accessibilité*** **:** l'aménagement des espaces publics et des infrastructures constitue une condition essentielle de l'inclusion. L'absence d'accessibilité physique contribue à reproduire l'exclusion, indépendamment des représentations sociales.
- ***L'inclusion éducative*** **:** l'accès à l'éducation joue un rôle central dans la transformation des trajectoires individuelles et des représentations collectives. Une éducation inclusive permet non seulement de réduire les inégalités, mais aussi de transformer les perceptions sociales du handicap.
- ***La participation sociale*** **:** l'inclusion ne peut être effective sans la participation active des personnes handicapées aux processus décisionnels. Comme le souligne Amartya Sen, le développement repose sur l'expansion des capacités à agir et à participer à la vie sociale[29].

4.4. Vers une gouvernance inclusive multi-acteurs

L'analyse met en évidence la nécessité d'une gouvernance inclusive, impliquant une pluralité d'acteurs :

- l'État, garant du cadre normatif et institutionnel ;
- les organisations de la société civile ;
- les institutions religieuses ;
- les partenaires internationaux.

Cette approche multi-acteurs permet de dépasser les limites des interventions sectorielles et de promouvoir une action coordonnée.

Comme le souligne Elinor Ostrom, les problèmes complexes nécessitent des formes de gouvernance polycentriques, capables d'articuler différents niveaux d'intervention[30]. Dans le cas du handicap, cette approche permet de combiner transformation des représentations, réformes institutionnelles et actions locales.

Enfin, l'un des enjeux majeurs réside dans le passage d'un modèle fondé sur la charité à un modèle centré sur la citoyenneté. L'approche compassionnelle, bien qu'importante, tend à maintenir les personnes handicapées dans une position de dépendance.

À l'inverse, une approche fondée sur les droits vise à reconnaître les personnes handicapées comme des sujets de droits, capables de participer pleinement à la vie sociale. Ce changement de paradigme implique une redéfinition des politiques publiques, orientée vers : l'autonomisation des individus ; la reconnaissance de leur dignité et leur pleine intégration dans la société. Comme le souligne Axel Honneth, la reconnaissance constitue une condition fondamentale de la justice sociale[31].

CONCLUSION

L'analyse des représentations sociales et religieuses du handicap à Kinshasa conduit à une conclusion centrale : le handicap ne saurait être appréhendé comme une simple réalité biologique ou fonctionnelle, mais comme une construction sociale et symbolique profondément inscrite dans les structures de sens qui organisent la vie collective. À travers lui, se révèlent les mécanismes par lesquels une société produit, hiérarchise et régule les formes d'altérité.

L'étude a montré que les représentations du handicap sont structurées par une ambivalence constitutive, articulant simultanément des logiques de compassion et des mécanismes de disqualification sociale. Cette ambivalence n'est pas contingente : elle constitue un mode spécifique de gestion de la différence, permettant à la fois la reconnaissance morale de la vulnérabilité et la reproduction de frontières

[29] A. SEN, *Development as Freedom*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
[30] E. OSTROM, *Governing the Commons*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
[31] A. HONNETH, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2000.

sociales implicites. En ce sens, le handicap agit comme un analyseur critique des normes sociales, révélant les tensions entre valeurs proclamées et pratiques effectives.

Par ailleurs, les résultats mettent en évidence un décalage structurel entre l'émergence de normes inclusives — notamment portées par les référentiels internationaux des droits humains — et la persistance de cadres symboliques hérités, qui continuent d'orienter les perceptions et les comportements. Ce décalage souligne les limites d'une approche strictement juridico-institutionnelle de l'inclusion : le droit, à lui seul, ne transforme pas les structures sociales lorsqu'il n'est pas relayé par une évolution des représentations collectives.

Dans cette perspective, la question du handicap s'inscrit au cœur des enjeux contemporains du développement. Elle met en lumière une exigence fondamentale : celle de concevoir le développement non seulement comme une amélioration des conditions matérielles, mais comme un processus d'expansion des capacités réelles et de reconnaissance sociale des individus. L'exclusion des personnes handicapées apparaît ainsi non comme une fatalité, mais comme le produit de configurations sociales et symboliques susceptibles d'être transformées.

Dès lors, l'enjeu ne réside plus uniquement dans l'élaboration de politiques publiques inclusives, mais dans la mise en œuvre d'une stratégie globale de transformation sociale, articulant réforme institutionnelle, action éducative et reconfiguration des imaginaires collectifs. Une telle approche implique de mobiliser l'ensemble des acteurs — État, institutions religieuses, société civile — dans un processus de redéfinition des normes sociales et des cadres d'interprétation du handicap.

En définitive, cette recherche invite à un déplacement analytique majeur : penser le handicap non comme une catégorie marginale des politiques sociales, mais comme un prisme privilégié pour interroger les fondements mêmes de la justice sociale et de la citoyenneté**.** À ce titre, le cas de Kinshasa dépasse largement son contexte local pour s'imposer comme un terrain heuristique de compréhension des défis contemporains de l'inclusion dans les sociétés en transformation.

Ainsi, loin d'être un simple enjeu sectoriel, le handicap apparaît comme un lieu stratégique de refondation du contrat social, où se joue la capacité des sociétés à reconnaître la diversité humaine comme une richesse plutôt que comme une déviation.

BIBLIOGRAPHIE

- ABRIC, J.-C., *Pratiques sociales et représentations*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994.
- BOURDIEU, P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.
- BOURDIEU, P., *Sur l'État. Cours au Collège de France*, Paris, Seuil, 2012.
- GARDOU, C., *Le handicap au risque des cultures*, Toulouse, Érès, 2010.
- GEERTZ, C., *The Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books, 1973.
- GOFFMAN, E., *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*, New York, Prentice-Hall, 1963.
- HONNETH, A., *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2000.
- MAUSS, M., *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.
- MOSCOVICI, S., *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, Presses Universitaires de France, 1961.
- OLIVER, M., *The Politics of Disablement*, London, Macmillan, 1990.
- OLIVER, M. et BARNES, C., *The New Politics of Disablement*, London, Palgrave Macmillan, 2012.
- OSTROM, E., *Governing the Commons*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- SEN, A., *Development as Freedom*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
- BARNES, C. et MERCER, G., *Exploring Disability*, Cambridge, Polity Press, 2010.
- DEVLIEGER, P., *Disability in Local and Global Worlds*, Leuven, Acco, 1999.
- FOUGEYROLLAS, P., *La funambule, le fil et la toile*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010.
- DEVLIEGER, P., « Cultural Perspectives on Disability », *Disability & Society*, 1999.
- JODELET, D., « Représentations sociales : un domaine en expansion », *Revue internationale de psychologie sociale*, 2003.
- MOSCOVICI, S., « Notes towards a description of social representations », *European Journal of Social Psychology*, 1988.
- Organisation mondiale de la santé, *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)*, Genève, 2001.
- Organisation mondiale de la santé, *Rapport mondial sur le handicap*, Genève, 2012.

- Organisation des Nations Unies, *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, New York, 2006.
- Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapports sur le développement humain*, New York.
- GARDOU, C., *Handicap et société en Afrique*, Toulouse, Érès, 2012.
- MBASSA, R., *Représentations culturelles du handicap en Afrique centrale*, Yaoundé, 2015.
- DIOP, A., *Anthropologie du handicap en Afrique*, Dakar, 2012.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reychler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSNB : 2790-3095 (impr.)
N° ISSNB : 2790-3109 (ligne)

